



DECISION DU MAIRE

PRISE LE

26 MAI 2026

EN APPLICATION DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL RESULTANT DE LA DELIBERATION
DU 27 MARS 2026

Direction de la
commande publique

AB/CT/JR

N°2026- 236

OBJET : Contrat n°C26105 relatif à la mission d'accompagnement pour la recherche et le recrutement d'un(e) directeur(trice) des finances.

Le Maire de Soisy-sous-Montmorency,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et L 2122-23,

VU le Code de la Commande Publique,

VU la délibération n°2026-03-27/05 du 27 mars 2026 aux termes de laquelle le Maire a reçu délégation d'attribution du Conseil municipal,

CONSIDERANT le souhait de la ville de faire appel aux services d'un prestataire extérieur pour une mission d'accompagnement à la recherche et au recrutement d'un(e) directeur(trice) des finances,

CONSIDERANT que la ville a fait appel au Cabinet CITEA, pour la mise en place de cette mission,

CONSIDERANT que la proposition du Cabinet CITEA, sise 18 rue de Londres à Paris (75009), répond aux besoins de la Ville,

DECIDE

Article 1 : La signature d'un contrat entre la ville de Soisy-sous-Montmorency et le Cabinet CITEA, sise 18 rue de Londres à Paris (75009), pour la mission de recherche et au recrutement d'un(e) directeur(trice) des finances

Article 2 : La mission aura une durée maximum de 5 semaines à compter de la notification avec rapport de suivi d'intégration jusqu'à 6 mois après la prise de fonction du candidat retenu

Article 3 : Le règlement de 8 600 € HT, s'effectuera par mandat administratif, dans les conditions suivantes :

- 20% au démarrage de la mission
- 40% après présentation de la liste sélective des candidats
- 40% à l'accord d'engagement du candidat finalisé

Article 4 : L'inscription des crédits correspondants sur le budget de la ville

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Comptable publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des présentes dispositions.

Article 6 : La présente décision est transmise :

- à Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles,
- à Madame la Comptable Assignataire des Paiement de Montmorency



Le Maire,

Nicolas NAUDET

Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : **2 6 MAI 2026**

Mis en ligne et/ou notifié le : **2 6 MAI 2026**

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le **2 6 MAI 2026**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.